

## 13 Besoin de financement des administrations publiques

En 2017, le déficit public s'établit à 61,4 milliards d'euros (Md€) : il passe de 3,5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2016 à 2,7 % en 2017. Au total, le solde public s'améliore de 17,7 Md€ par rapport à 2016.

L'amélioration du solde de l'État (+ 8,5 Md€) est attribuable à une croissance des recettes (+ 5,4 % après + 3,3 % en 2016) plus allante que celle des dépenses (+ 2,8 % après + 2,9 % en 2016). Le dynamisme des recettes est principalement porté par une hausse de 7,9 Md€ au titre de la TVA, et par une hausse des impôts sur le revenu et le patrimoine, dont 4,9 Md€ correspondant à la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés destinée à compenser le remboursement du contentieux portant sur la taxe à 3 % sur les dividendes. La progression des dépenses s'explique notamment par l'augmentation des rémunérations sous l'effet de la hausse du point d'indice des fonctionnaires et de la réforme « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), et par les dépenses liées aux remboursements de la taxe à 3 % sur les dividendes.

Le solde des organismes divers d'administration (Odac) est déficitaire à - 3,1 Md€ après - 6,1 Md€ en 2016. Ce moindre déficit est dû à un double effet d'augmentation des recettes (+ 1,8 %) et de réduction des dépenses (- 1,9 %), par contrecoup de dépenses exceptionnellement élevées en 2016 du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI).

Concernant le solde des administrations publiques locales, la réduction de - 2,2 Md€ de l'excédent à 0,8 Md€ (après 3,0 Md€ en 2016) s'explique par une accélération des dépenses (+ 2,5 %) plus importante que celle des recettes (+ 1,6 %). Les dépenses sont portées par une reprise de l'investissement local après trois années de recul (+ 7,2 %, après

- 3,2 % en 2016 et - 9,6 % en 2015) et par la revalorisation des rémunérations. Les recettes sont soutenues par le dynamisme des prélèvements obligatoires, en particulier par celui des recettes de droits de mutation à titre onéreux, dans un contexte de hausse des transactions immobilières. La dotation globale de fonctionnement versée par l'État baisse de - 2,4 Md€ en 2017, après - 3,3 Md€ en 2016.

En 2017, les administrations de sécurité sociale deviennent excédentaires pour la première fois depuis 2008 (+ 6,3 Md€ après - 2,2 Md€ en 2016), sous l'effet d'une progression des recettes (+ 3,6 % après + 1,5 %) plus dynamique que celle des dépenses (+ 2,2 % après + 1,3 %). L'évolution des recettes s'explique en grande partie par le dynamisme de la masse salariale, qui sous-tend l'accélération des cotisations sociales (+ 3,5 % après + 1,3%), ainsi que la hausse des impôts courants sur le revenu et le patrimoine (+ 3,3 % après + 1,3 %) qui comprennent notamment la CSG et la CRDS. La croissance des dépenses s'explique principalement par celle des prestations sociales (+ 2,2 % après + 0,8 %). Toutefois cette accélération des dépenses des administrations de sécurité sociale (Asso) tient en grande partie à des mesures de périmètre, dont le transfert à l'État en 2016 de 4,6 Md€ de prestations logement, et le transfert en 2017 aux caisses d'assurance maladie de la prise en charge des frais de fonctionnement des établissements et services d'aide par le travail (Esat). Corrigées de ces effets, les prestations n'accélèrent que modérément (+ 2,2 % après + 1,9 %), sous l'effet notamment de la revalorisation des prestations familiales en lien avec une inflation plus dynamique (+ 1,0 % après + 0,2 %), et d'un objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam) en augmentation un peu plus marquée qu'en 2016 (+ 2,2 % après + 1,8 %). ■

### Les principales révisions intervenues sur le compte des APU en 2015 et 2016 en base 2014

À l'occasion de la publication des comptes nationaux en base 2014, le compte des administrations publiques a été révisé. Ces révisions correspondent à l'intégration d'informations nouvelles, mais aussi à des changements méthodologiques dans le cadre du système européen de comptes nationaux (SEC 2010).

Dans le compte définitif 2015 (base 2014), par rapport au compte semi-définitif 2015 (base 2010), le déficit est révisé à la baisse de 1,0 Md€ (mais avec un arrondi inchangé à 3,6 % du PIB). La révision provient de la modification du solde de l'État (- 1,6 Md€), dont la dégradation est partiellement compensée par une révision à la hausse de celui des Asso (+ 0,9 Md€).

Dans le compte semi-définitif 2016 (base 2014), par rapport au compte provisoire 2016 (base 2010), la révision du solde des Odac (- 4,2 Md€) a été partiellement compensée par la révision des Asso (+ 0,7 Md€) et de l'État (+ 0,3 Md€). Le déficit s'établit à 79,1 Md€, soit - 3,5 % du PIB.

En point de PIB, les recettes sont révisées à la hausse de 0,1 point en 2015 et de 0,2 point en 2016. Les dépenses sont révisées de 0,1 point en 2015 et 0,3 point en 2016. Par ailleurs, en raison notamment de la comptabilisation de la redevance audiovisuelle en prélèvements obligatoires, le taux de prélèvements obligatoires a été rehaussé de 0,1 point en 2015 et de 0,2 point en 2016, à 44,6 % du PIB.

# Besoin de financement des administrations publiques 13

## 1. Chiffres clés des administrations publiques

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Solde public (en % du PIB)<sup>1</sup></b>	<b>- 4,1</b>	<b>- 3,9</b>	<b>- 3,6</b>	<b>- 3,5</b>	<b>- 2,7</b>
<b>Capacité (+) ou besoin (-) de financement (en milliards d'euros)<sup>1</sup></b>	<b>- 86,5</b>	<b>- 83,9</b>	<b>- 79,7</b>	<b>- 79,1</b>	<b>- 61,4</b>
État	- 70,2	- 74,3	- 73,3	- 73,8	- 65,3
Organismes divers d'administration centrale	1,3	2,6	- 2,5	- 6,1	- 3,1
Administrations publiques locales	- 8,5	- 4,8	- 0,1	3,0	0,8
Administrations de sécurité sociale	- 9,1	- 7,4	- 3,8	- 2,2	6,3
<b>Recettes publiques (en % du PIB)</b>	<b>53,1</b>	<b>53,3</b>	<b>53,2</b>	<b>53,2</b>	<b>53,8</b>
<b>Dépenses publiques (en % du PIB)</b>	<b>57,2</b>	<b>57,2</b>	<b>56,8</b>	<b>56,7</b>	<b>56,5</b>
Dépenses publiques (évolution en volume, en %) <sup>2</sup>	0,0	1,1	1,5	0,8	1,5
<b>Prélèvements obligatoires (en % du PIB)</b>	<b>44,9</b>	<b>44,8</b>	<b>44,5</b>	<b>44,6</b>	<b>45,3</b>
dont au profit de l'Union européenne	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2

1. Au sens du traité de Maastricht.

2. Le déflateur utilisé est l'indice des prix à la consommation hors loyers et hors tabac.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

## 2. Dépenses et recettes des administrations publiques

en milliards d'euros

	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution 2017/2016 (en %)
Dépenses de fonctionnement <sup>1</sup>	389,6	394,3	399,2	402,1	411,1	2,3
dont : consommations intermédiaires <sup>1</sup>	106,3	105,2	107,2	107,3	110,0	2,5
rémunérations des salariés	273,1	278,5	281,3	283,9	290,1	2,2
Intérêts <sup>2</sup>	52,3	50,8	48,0	46,1	44,4	- 3,7
Prestations sociales en espèces et en nature	547,9	560,2	569,2	579,4	591,3	2,1
Autres transferts et subventions	133,9	142,1	154,9	158,7	167,4	5,5
Acquisitions nettes d'actifs non financiers	87,8	82,6	77,3	77,6	79,8	2,7
dont formation brute de capital fixe	84,3	79,6	74,9	75,1	77,5	3,1
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 211,6</b>	<b>1 230,0</b>	<b>1 248,7</b>	<b>1 263,9</b>	<b>1 294,0</b>	<b>2,4</b>
Ventes et autres recettes de production	84,9	86,5	88,3	88,6	89,6	1,2
Revenus de la propriété	15,3	15,3	15,4	15,0	15,3	2,0
Impôts	605,2	615,1	631,5	641,8	674,4	5,1
dont : impôts sur les produits et la production	328,8	337,1	347,5	356,0	372,3	4,6
impôts courants sur le revenu et le patrimoine	272,3	274,1	278,4	280,0	294,5	5,2
Cotisations sociales effectives	356,9	366,3	370,4	375,2	388,4	3,5
Autres recettes <sup>3</sup>	62,8	62,8	63,3	64,2	64,9	1,1
<b>Total des recettes</b>	<b>1 125,2</b>	<b>1 146,0</b>	<b>1 168,9</b>	<b>1 184,8</b>	<b>1 232,7</b>	<b>4,0</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 86,5</b>	<b>- 83,9</b>	<b>- 79,7</b>	<b>- 79,1</b>	<b>- 61,4</b>	<b>- 22,4</b>

1. Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les intérêts versés.

2. Y compris Sifim.

3. Dont cotisations sociales imputées.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

## 3. Principales révisions intervenues sur les comptes des administrations publiques en 2015 et 2016

	Anciennes séries		Nouvelles séries	
	2015	2016	2015	2016
<b>Solde public (en % du PIB)<sup>1</sup></b>	<b>- 3,6</b>	<b>- 3,4</b>	<b>- 3,6</b>	<b>- 3,5</b>
<b>Capacité (+) ou besoin (-) de financement (en milliards d'euros)<sup>1</sup></b>	<b>- 78,7</b>	<b>- 75,9</b>	<b>- 79,7</b>	<b>- 79,1</b>
État	- 71,6	- 74,1	- 73,3	- 73,8
Organismes divers d'administration centrale	- 2,2	- 1,9	- 2,5	- 6,1
Administrations publiques locales	- 0,1	3,0	- 0,1	3,0
Administrations de sécurité sociale	- 4,7	- 2,9	- 3,8	- 2,2
<b>Recettes publiques (en % du PIB)</b>	<b>53,1</b>	<b>53,0</b>	<b>53,2</b>	<b>53,2</b>
<b>Dépenses publiques (en % du PIB)</b>	<b>56,7</b>	<b>56,4</b>	<b>56,8</b>	<b>56,7</b>
Dépenses publiques (évolution en volume, en %) <sup>2</sup>	1,4	0,9	1,5	0,8
<b>Prélèvements obligatoires (en % du PIB)</b>	<b>44,4</b>	<b>44,4</b>	<b>44,5</b>	<b>44,6</b>
dont au profit de l'Union européenne	0,1	0,1	0,1	0,2

1. Au sens du traité de Maastricht.

2. Le déflateur utilisé est l'indice des prix à la consommation hors loyers et hors tabac.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.